

Délibération n°36	Conseil Municipal du 16 décembre 2015
Service événementiel	Domaine de compétence : Culture – événementiel
<p>Le mercredi 16 décembre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 10/12/2015</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 7</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 10 Décembre 2015</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurence CARON, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Madame Martina DESCHARLES, Madame Angélique COUSIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Stéphanie DANNE, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER</p>
Objet : Tarifs des spectacles	
Rapporteur : Monsieur Baillet Sébastien, adjoint à la culture.	

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 17 novembre 2015,

Il est proposé au Conseil municipal de valider les tarifs des manifestations culturelles et événementielles pour l'année 2016.

Les nouveaux tarifs proposés sont :

- Tarif grande manifestation adulte : 8 € (huit euros)
- Tarif grande manifestation enfant, jusque 12 ans : 4 € (quatre euros)
- Tarif famille (2 adultes et 2 enfants) : 10 € (dix euros)

Les recettes seront encaissées sur la régie des animations culturelles. Ces nouveaux tarifs permettront d'ajuster au mieux les droits d'entrée et le coût réel des manifestations. Ils s'ajouteront à ceux votés en 2015 :

- tarif adulte 4 € (quatre euros)

- tarif enfant jusque 12 ans 2 €(deux euros),

DECIDE de valider les tarifs des manifestations culturelles tels que définis ci-dessus.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20151216-36-16122015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015